



## GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'Île de Ré

1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet

Tél. 05 46 28 97 48 - [asso.gemre17@yahoo.fr](mailto:asso.gemre17@yahoo.fr) - <http://gemre.wifeo.com/>

### Billet d'humeur de Jean-Claude en date du 5 Décembre 2012 en réponse à une lectrice du Phare de Ré

#### Ré publique, ici comme ailleurs

Les propos de votre lectrice « rétaise de souche » nous plongent dans le comble du cynisme.

L'appropriation du territoire français de l'île de Ré située dans le département de Charente Maritime de la République Française, revient souvent dans la bouche ou sous la plume de quelques indigènes, comme si ils étaient propriétaires d'une principauté *do-Ré* excluant visiteurs et travailleurs. A ce compte, un péage « illégal », pour uniquement dissuader les fameux envahisseurs, qui pourtant les font vivre, ne les choque même pas !!!

L'association GEMRé que cette dame dénonce, pourrait lui rétorquer que, puisqu'elle (et tous les autres - *ils se reconnaîtront*) exprime le rejet des continentaux (à la mode nationaliste corse), pourquoi accepte-t-elle que les déchets rhétais soient transportés à La Rochelle (Le Phare du 5/12) sans s'acquitter également de cette fameuse écotaxe, impôt injuste et pourfendeur de la libre circulation pourtant inscrite dans nos « textes sacrés »...

Car le vrai problème est simplement juridique.

La construction du pont ayant été remboursée (avec celle des autres ponts du département) au bout de 24 ans, la loi prévoit la gratuité de passage, comme à Oléron, toute proche et si différente. Mais c'était sans compter sur tous ces petits propriétaires vivant d'un tourisme « de luxe » et qui, effrayés par ces afflux de touristes trop populaires, ne pourraient continuer à se sustenter de cette manne. On a donc changé la loi pour rester dans la légalité ; laquelle va permettre bien des exactions, on s'en doute... Et nos braves Rétais, couverts par un Conseil Général et quelques VIP complices, poursuivront leurs lucratives activités qui ne pourraient exister d'ailleurs sans la proximité de La Rochelle. La loi fait ainsi obligation pour tous soit de payer (*s'octroyer le droit de passage*) soit de rendre libre et gratuit l'accès à cette île qui n'est pas plus fragile ou envahie que d'autres (propagande).

Que devraient dire les riverains de St Trop ?

Quant à la densité de population sur terrains viables (non à risques), elle n'a rien à envier à d'autres.

Ce n'est donc pas en criant « Ras l'bol » de l'exigence des « autres Français », qu'on pourra faire progresser les mentalités et la solidarité à une époque rendue difficile économiquement pour tous, sauf peut être pour quelques irréductibles îliens.

Les résidents rhétais ayant ce profil, devront bien se rendre compte un jour (nous l'espérons) de l'impasse dans laquelle ils sont attirés. Car, *arrivés à Trousse-Chemise, il faut bien faire demi-tour et revenir à La Rochelle ou Paris*. Dès lors, quel avenir pour l'île de Ré avec ses chômeurs, ses travailleurs précaires, son nombre de logements insuffisants, si elle ne se décide à faire entrer quelques « entrepreneurs extérieurs » respectueux des lois ? Et d'abord, à condition que la continuité du territoire soit appliquée ici comme ailleurs !

Jean-claude  
Adhérent GEMRé